

# 4eme

## La charte informatique

**Objectifs :**

**Connaître ses droits et ses devoirs lors de l'utilisation du matériel informatique du collège**

# Charte du bon usage des moyens informatiques du collège de Taaone

## Entre

Le collège de Taaone représenté par le chef d'établissement  
Et l'élève ou toute personne susceptible d'utiliser Internet dans l'établissement

## Préambule

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques et de rappeler les responsabilités des utilisateurs. Elle précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter.

## Domaine d'application

Les règles et obligations définies dans cette charte s'appliquent à tout utilisateur des moyens informatiques de l'établissement ainsi que des ressources extérieures accessibles via Internet.

## Services proposés

L'établissement met à disposition de l'utilisateur, dans la mesure de ses capacités techniques, un accès au réseau Internet et Intranet.

## Conditions d'accès

Le droit d'accès au système informatique est soumis à autorisation. Ce droit est limité à des activités conformes aux missions de l'école (recherche, aide au travail, travaux scolaires, ...). Tout utilisateur ne peut avoir accès au réseau qu'après l'acceptation de la Charte et par utilisation d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe confidentiels.

La connexion au réseau informatique doit se faire avec l'approbation de la personne en charge de l'élève (enseignant, surveillant, ...). Aucune salle du collège n'est en accès libre pour les élèves.

Les éléments permettant à un utilisateur de se connecter au réseau (nom d'utilisateur, mot de passe) sont confidentiels. Ils ne doivent pas être divulgués à des tiers. En cas de perte ou de vol, l'élève doit en informer les personnes compétentes (professeur principal, responsables des salles informatiques, ...) afin que son compte soit suspendu.

## Principes de base

Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques ; il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique. Pour ces raisons l'utilisation de matériel de sauvegarde personnel (disquette, cdrom, clé usb, ...) est soumise à l'autorisation des responsables des salles informatiques.

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des données qu'il récupère sur Internet par l'intermédiaire de l'infrastructure du collège, notamment en terme de droit de reproduction, d'utilisation, de détournement éventuel de ces informations, et sur la nature de ces informations (réserve éventuelle quand à la véracité des informations rapportées, à caractère raciste, pornographique, pédophile, moralement répréhensible ou illégal).

## Confidentialité

Les fichiers d'un utilisateur doivent être considérés comme privés même s'ils sont accessibles à d'autres utilisateurs.

L'utilisation des fichiers d'un utilisateur exige l'accord formel de ce dernier.

La confidentialité et l'intégrité des données véhiculées sur Internet ne sont pas garanties.

## Respect des droits de propriétés et droits d'auteurs

La législation interdit à tout utilisateur de faire des copies de logiciels commerciaux quel qu'en soit l'usage. Les copies de sauvegardes sont la seule exception. Les copies illicites constituent le délit de contrefaçon.

Les graveurs de cd-rom ne sont pas en libre service et ne doivent être utilisés que sous la responsabilité de la personne compétente et dans le respect de la loi. Les copies de cd audio, vidéos ou de jeux sont interdites.

## Respect du droit à l'image

La mise en ligne sur le site du collège ou sur tout autre site, de photos d'élèves est soumise à l'autorisation des parents. En aucun cas ces images ne peuvent faire l'objet d'activités commerciales et être redistribuées. Une autorisation individuelle signée par les parents est obligatoire.

## Le site du collège

Le site du collège est administré par le webmestre sous la responsabilité du principal du collège.

## Sanctions applicables

La loi, les textes réglementaires et cette propre charte définissent les droits et obligations des personnes utilisant les moyens informatiques.

Tout utilisateur n'ayant pas respecté la loi pourra être poursuivi pénalement.

De plus, les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans la charte sont également passibles de sanctions disciplinaires telles que l'interdiction de l'accès aux ordinateurs ou toute autre sanction prévue dans le règlement intérieur.

# LA CHARTE INFORMATIQUE

## 1 Qu'est ce qu'une charte informatique ?

Une charte informatique est un contrat entre le responsable d'une salle ou de matériel informatique et un utilisateur. Dans le cadre du collège, le responsable est la Principale et l'utilisateur l'élève.

Cette charte se présente sous la forme d'un document signé par l'utilisateur.

## 2 Lire la charte informatique suivante

## 3 Répondre aux questions suivantes

1. Quels sont les 2 signataires de cette charte ?
2. Quelle est la fonction de cette charte ?
3. A qui s'applique-t-elle ?
4. A quoi s'engage l'établissement ?
5. Citer 3 exemples d'activités permises dans la salle informatique et inscrites dans la charte ?
6. Quels sont les 2 éléments qui permettent à l'utilisateur de se connecter au réseau ?
7. A quelle condition l'utilisateur peut-il utiliser une clef USB ?
8. Qui est responsable de l'utilisation des données recueillis sur Internet ?
9. Quels types de site est-il interdit de consulter ? (Donner au moins deux réponses)
10. A quelle condition peut-on utiliser les fichiers d'un autre utilisateur ?
11. Quel type de logiciel est-il interdit de copier ?
12. L'utilisateur peut-il graver un cd de musique avec le graveur du collège ?
13. A quelle condition peut-on mettre la photo d'un élève sur le site du collège ?
14. Qui est responsable des informations publiées sur le site du collège ?
15. Quels sont les 3 éléments qui déterminent les droits et obligations des utilisateurs ?
16. Donner 2 exemples de sanctions disciplinaires qui pourraient être prises envers tout utilisateur qui ne respecte pas la charte.

# LA CHARTE INFORMATIQUE

## 1 Qu'est ce qu'une charte informatique ?

Une charte informatique est un contrat entre le responsable d'une salle ou de matériel informatique et un utilisateur. Dans le cadre du collège, le responsable est la Principale et l'utilisateur l'élève.

Cette charte se présente sous la forme d'un document signé par l'utilisateur.

## 2 Lire la charte informatique (page suivante).

## 3 Répondre aux questions.

1. Qui représente le collège dans cette charte ?
2. Quel domaine concerne cette charte ?
3. Dans la charte qui est l'utilisateur ?
4. Qu'est ce que l'établissement met à disposition des utilisateurs ?
5. Citer 1 activité permise dans la salle informatique et inscrite dans la charte ?
6. Quels sont les 2 éléments qui permettent à l'utilisateur de se connecter au réseau ?
7. A quelle condition l'utilisateur peut-il utiliser une disquette de sauvegarde ?
8. Qui est responsable de l'utilisation des données recueillis sur Internet ?
9. Citer 2 types de sites qu'il est interdit de consulter sur le réseau ?
10. Quel délit constitue la copie d'un logiciel commercial ?
11. L'utilisateur peut-il graver un cd de musique avec le graveur du collège ?
12. A quelle condition peut-on mettre la photo d'un élève sur le site du collège ?
13. Par qui est administré le site du collège le site du collège ?
14. Quels sont les 3 éléments qui déterminent les droits et obligations des utilisateurs ?
15. Qu'est ce que risque un élève qui ne respecte pas la charte ? (au moins 2 réponses)